

### *La constitution*

Je voudrais parler à la Chambre de l'évolution de nos institutions démocratiques, de façon à expliquer ce qui nous a poussé à proposer cette résolution. Ce faisant, il est nécessaire d'examiner l'évolution graduelle, mais continue, que nous avons connue depuis le régime arbitraire des gouverneurs coloniaux français ou britanniques, dont les conseils étaient nommés, jusqu'à l'autonomie totale au moyen d'institutions démocratiques et responsables.

Comme les députés le savent, notre forme de gouvernement a beaucoup évolué depuis ses débuts. Comme tous les autres pays qui suivent le système britannique, nous continuons à adapter nos institutions aux nouvelles valeurs et aux circonstances neuves, afin de toujours essayer de mettre en pratique les idéaux de la démocratie.

Le premier pas vers ces idéaux a été fait il y a 227 ans, en 1758, année où la première assemblée de représentants s'est réunie en Nouvelle-Écosse. Pour la première fois sur un territoire faisant maintenant partie du Canada, le gouverneur britannique et son conseil ne pouvaient plus prélever des impôts sans le consentement d'une assemblée qui représentait le peuple. Cela remonte à 1758, en Nouvelle-Écosse.

● (1220)

Ce fut un événement important, qui a marqué le début d'un processus qui allait donner au peuple le contrôle du gouvernement. Dans les décennies suivantes, des assemblées représentatives furent constituées dans les autres colonies de l'Amérique du Nord britannique: à l'Île-du-Prince-Édouard en 1773; au Nouveau-Brunswick en 1784; au Haut et au Bas-Canada en 1791—le Haut et le Bas-Canada étaient à la traîne des provinces atlantiques—et à Terre-Neuve en 1832. Terre-Neuve était en retard sur le Haut et le Bas Canada et elle l'est toujours.

Peu après, des dirigeants comme Joseph Howe en Nouvelle-Écosse, Louis-Joseph Papineau au Bas-Canada, William Lyon Mackenzie au Haut-Canada et Amor de Cosmos en Colombie-Britannique commençaient à faire campagne, non seulement pour contrôler la perception des taxes et des impôts, mais aussi pour que l'exécutif soit responsable, devant l'assemblée élue, de la politique du gouvernement et de la dépense des impôts.

Cela nous amène au deuxième pas important dans l'évolution de nos institutions politiques: le gouvernement responsable. Monsieur le Président, en bon constitutionnaliste que vous êtes, vous saurez que, une fois de plus, c'est la Nouvelle-Écosse qui a donné le ton. En janvier 1848, l'assemblée de Nouvelle-Écosse adoptait une motion de censure. Le conseil exécutif, sous la direction de James Johnston, a alors démissionné et J. B. Uniacke fut chargé de former un gouvernement. Ce changement historique se produisit ensuite dans toute l'Amérique du Nord britannique. Il eut lieu la même année au Nouveau-Brunswick et dans la province du Canada, trois ans plus tard à l'Île-du-Prince-Édouard et en 1855 à Terre-Neuve. Terre-Neuve qui, d'habitude, a une demi-heure d'avance était très en retard dans ce cas.

Ainsi, le principe du gouvernement responsable était déjà bien ancré dans la constitution non écrite, qui était importante

avant même la Confédération. Une règle s'imposa: le gouvernement qui perdait la confiance de l'assemblée élue devait démissionner ou solliciter un nouveau mandat. Nous avons actuellement un exemple de cela en Ontario. Apparemment, le gouvernement aurait perdu la confiance des députés élus. Le parti libéral et le NPD agissant de connivence, comme d'habitude, tentent de renverser le gouvernement au pouvoir à Queen's Park. Nous saurons d'ici deux ou trois semaines s'ils y parviendront.

Tel est le système. Si le Nouveau parti démocratique et le parti libéral veulent se fusionner et comploter ouvertement ou de quelque autre façon, c'est leur affaire, mais les électeurs s'en souviendront.

Le ministère pris dans son ensemble est comptable aux représentants élus du peuple de la politique gouvernementale. Par exemple, le cabinet et non le Sénat est comptable de la politique gouvernementale devant les représentants élus. C'est le cabinet et non le Sénat qui est comptable. Chaque ministre qui détient un portefeuille est comptable à la Chambre de la gestion de son ministère. Il s'ensuit que le gouvernement responsable est le principe sur lequel se fondaient les pères de la Confédération quand ils se sont réunis à Charlottetown, à Québec et à Londres pour examiner les modalités de l'union.

Dans les années qui ont suivi, à mesure que le Canada s'étendait vers l'Est, vers l'Ouest et vers le Nord—vers l'Est pour englober Terre-Neuve—un gouvernement représentatif et responsable était établi dans d'autres provinces. En 1860, la Colombie-Britannique ne comptait pas d'assemblée législative élue. La lutte dans la province pour obtenir un gouvernement responsable a coïncidé avec la campagne pour se joindre à la Confédération. En 1871, la Colombie-Britannique devenait une province. Plus tard cette année-là, conformément aux termes de l'union, un gouvernement responsable était établi en Colombie-Britannique. Je n'en dirai pas davantage sur un gouvernement responsable en Colombie-Britannique, car cela pourrait provoquer un débat.

Le Manitoba créé en 1870 a obtenu une assemblée législative élue et un gouvernement responsable.

**M. Murphy:** Il apparaît à l'écran maintenant.

**M. Crosbie:** Qui est à l'écran? Le caqueteur d'en face n'apparaît certes pas à l'écran, car il causerait beaucoup de tort à son parti. Si ce minaudier parcourait le pays, je suis persuadé qu'il nuirait grandement à son parti dont la cote dans les sondages est déjà très faible.

La région des Prairies a été dotée d'une assemblée territoriale vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'Alberta et la Saskatchewan ont obtenu un gouvernement responsable au moment où elles ont accédé au rang de province. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest sont dirigés par des conseils dont tous les membres sont élus depuis 1908 dans le premier cas, et depuis 1966 dans le second cas. Même si la formule du gouvernement responsable n'est pas encore appliquée intégralement dans ces régions, l'évolution politique s'oriente de plus en plus dans cette voie.